

CONSEIL MUNICIPAL du 7 SEPTEMBRE 2020

Le sept septembre deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente de QUIBOU à huis clos, sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Évelyne SURVILLE, Céline BANCAUD, Christophe CLERGE, Julien COCHET, Françoise LE CORRE (arrivée en cours de séance à la question rentrée scolaire), Julien MOTTIN, Corinne FERGANT, Roland BOULANGER, Estelle GLOAGUEN, Stéphane GERMAIN et Roland COURTEILLE.

Absents excusés : Mesdames Annie LEPRINCE et Béatrice LEHODEY (pouvoir à M. Stéphane GERMAIN), Monsieur Dominique FAÏON (pouvoir à M. Roland COURTEILLE).

Absent : Monsieur Emmanuel POULAIN.

Secrétaire de séance : Madame Céline BANCAUD.

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Après concertation, l'assemblée approuve de privilégier le mercredi ou le jeudi pour la tenue du conseil municipal.

Ordre du jour : M. le Maire sollicite la modification de l'ordre du jour et propose de reporter au prochain conseil le compte rendu d'activité de Saint-Lô Agglo avec la présence d'un élu communautaire. Il soumet d'ajouter un point en ouverture de séance et d'évoquer la rentrée scolaire.

A l'unanimité, le conseil accepte.

Rentrée scolaire.

Mme BANCAUD précise les effectifs pour la rentrée 2020 : 180 enfants sont scolarisés sur le RPI dont 47 à Quibou, 65 à Dangy et 68 à Carantilly.

Elle informe de la mise en place du « plan mercredi » : il s'agit d'accueillir des enfants de 13h15 à 18h30 avec deux animateurs. Ce temps d'animation et de garderie est financé par des aides de la Caisse d'Allocations Familiales et la participation des parents d'élèves. La capacité d'accueil est de 25 enfants.

Mme BANCAUD indique qu'un nouveau cuisinier est arrivé sur le site de Carantilly et qu'il travaillera en lien avec ses collègues de Quibou et Dangy. Les trois cantines seront approvisionnées en partie par des producteurs locaux.

En raison de la vétusté de la machine à laver de l'école de Quibou, l'achat d'un nouveau matériel est prévu. Pour l'informatique des trois sites, un état des lieux a été réalisé et la fibre sera installée à l'école de Quibou.

Elle informe que des réunions sont prévues avec les parents d'élèves sur l'organisation du RPI et l'environnement numérique de travail.

Le protocole sanitaire est appliqué et le port du masque est obligatoire à l'intérieur de l'école. Il est indiqué qu'une bonne coopération est établie avec l'équipe pédagogique.

N° 32-2020 Bâtiment : réseau chaleur.

M. BOULANGER fait un compte rendu concernant la chaudière (école, mairie, cantine) qui normalement doit fonctionner au bois. Il rappelle que des pannes récurrentes depuis plusieurs années font qu'elle fonctionne quasi uniquement au gaz, ce qui engendre un coût de fonctionnement élevé.

Une réunion a eu lieu avec M. le Maire, M. BOULANGER et les représentants de l'entreprise MAUVIEL, et des associations HAIECOBOIS et BIOMASSE. Mme LEROUXEL, architecte, a été sollicitée pour un éventuel projet d'aménagement.

Il s'avère que la vis de transfert est trop longue, que le système d'alimentation est trop compliqué et qu'il y a un problème de conception.

M. le Maire propose d'effectuer un essai d'un mois avec des plaquettes mieux calibrées dans la configuration actuelle. Si le résultat n'est pas satisfaisant et en raison de la période hivernale, d'une consommation excessive donc onéreuse de gaz et de l'antériorité du dysfonctionnement ; le conseil autorise M. le Maire à solliciter des devis et engager des travaux nécessaires pour que la chaudière fonctionne au bois (estimatif : 20 000 €).

Bâtiment : bilan énergétique.

M. BOULANGER évoque l'état des lieux effectué le 31 août 2020 au 3 rue du Presbytère en raison du changement de locataires. Il indique que ce logement nécessite quelques travaux de rénovation et d'isolation. Le dernier rapport énergétique date de 2017.

M. le Maire propose à l'assemblée, qui approuve, de procéder à un bilan énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

N° 33-2020 Budget : affectation des résultats.

M. le Maire indique que l'affectation des résultats votée le 6 mars 2020 doit être rectifiée. Il présente les résultats du compte administratif 2019 et propose d'affecter les résultats comme suit, une décision modificative est présentée lors de la même séance :

SECTION d'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement de 2019	13 560.31 €
Résultat antérieur reporté	111 023.21 €
Résultat cumulé à reporter	124 583.52 €

SECTION de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	178 110.03 €
Résultat antérieur reporté	359 154.49 €
Affectation investissement 2019	- 118 560.00 €
Résultat cumulé à affecter	418 704.52 €

Montant reporté au 001	124 583.52 €
Montant affecté au 002	418 704.52 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats.

N° 34-2020 Budget : effacement de créances.

M. le Maire informe l'assemblée que des sommes dues à la commune doivent être effacées. Il précise qu'il s'agit de loyers impayés et autres dettes sur exercices antérieurs et que le Service de Gestion Comptable (SGC) a poursuivi le principal débiteur mais que ce dernier est insolvable : au plan juridique les dettes sont éteintes et la procédure est terminée.

Pour régulariser cette situation, M. le Maire propose les inscriptions budgétaires suivantes dans le cadre de la décision modificative N°2 votée lors de cette séance.

- au compte 6817 «provisions pour dépréciations» : - 11 600 €
- au compte 6542 «créances éteintes»: + 11 050 €
- au compte 6541 «créances admises en non-valeur»: + 385 €

A l'unanimité et après délibération, le conseil municipal approuve ces inscriptions budgétaires et l'effacement de créances.

N° 35-2020 Budget : décision modificative N° 2.

M. le Maire rappelle que des modifications budgétaires (affectation des résultats et effacement de créances) ont été adoptées lors de cette séance par délibération N°33 et 34. Ces nouvelles inscriptions au budget 2020 nécessitent une décision modificative avec les prévisions suivantes :

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
2315 : + 2 000 €	001 : + 124 583.52 €
	021 : - 160 000 €
	024 : + 40 000 €
	10222 : + 7 328 €
	1321 : + 6 000 €
Total : + 2 000 €	Total : + 17 911.52 €

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
615221 : + 371 222.66 €	73223 : + 12 000 €
615231 : + 40 000 €	74121 : + 33 053 €
6541 : + 385 €	74127 : + 2 190 €
6542 : + 11 050 €	742 : + 33 €
6817 : - 11 600 €	744 : + 4 866 €
023 : - 160 000 €	74832 : + 2 000 €
	74834 : - 44 €
	74835 : + 24 €
	761 : + 3.14 €
	002 : + 160 000 €
Total : + 251 057.66 €	Total : + 214 125.14

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces inscriptions budgétaires et adopte la décision modificative.

N° 36-2020 Budget : cahier des charges.

M. le Maire rappelle qu'un cahier des charges (constat et prospective financiers) a été envisagé afin d'estimer la situation financière de la commune. Le prestataire aura pour mission, dans un délai maximum de 4 semaines après attribution du marché de réaliser ces documents et de les présenter aux élus. Le coût estimatif de cette opération est de 2 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le cahier des charges avec un cabinet conseil, expert en analyse financières et gestions des collectivités locales.

N° 37-2020 Voirie : travaux 2020.

M. Stéphane GERMAIN fait un compte rendu des travaux de voirie programmés en 2019 (montants exprimés en TTC) :

- la Bonne Eau 14 767.08 € (marché à bons de commande)
- la Villette 19 863.90 € (marché à bons de commande)
- la Renonnière 25 016.76 € (hors marché)
- la Joisière 5 895.36 € (hors marché)
- la Villette 1 620 € (travaux supplémentaires)
- la Bonne Eau 973.20 € (travaux supplémentaires)
- Actualisation 1 421.28 € (évolution du coût des matériaux)

Total : 69 557.58 €

Il précise que l'entreprise JONES, chargée des réalisations, n'a pas été réglée car les travaux ne sont pas satisfaisants et qu'elle s'engage à y remédier.

Le conseil municipal décide de programmer pour 2020 les travaux suivants :

- les Bouillons 23 921.40 € (marché à bons de commande)
- le Moulin Lambert 14 699.40 € (marché à bons de commande)
- le Buisson 8 582.04 € (marché à bons de commande)
- la Grande Ferrière 1 580.14 € (hors marché)

Total : 48 782.98 €

La somme de 118 340.56 € sera donc mandatée sur l'exercice 2020 à condition d'une parfaite réalisation des travaux. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération N° 37.

Un déplacement de la commission voirie est prévu aux lieux-dits : le Mesnil Don, la Renonnière et la Frinvalle pour compléter ce programme de travaux.

N° 38-2020 Voirie : aménagement de trottoirs.

M. le Maire rappelle que l'aménagement de trottoirs au lieu-dit le Gislot a été décidé. Un appel public à la concurrence a été engagé par le Conseil Départemental, maître d'œuvre (délibération N° 27 du 26 juin 2020). L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 2 septembre 2020, huit entreprises ont répondu.

Au vu des critères d'analyse des offres, il est décidé d'attribuer le marché à la SAS LEHODEY TP, Muneville-sur-Mer 50290 pour un montant TTC estimatif de 29 427.60 €.

Marché bio du samedi 29 août 2020 et des jeudis suivants.

M. le Maire informe que le marché d'été s'est bien déroulé et que tous les participants ont respecté les règles sanitaires et le port du masque.

Il précise que le marché revient s'installer sur la place de la mairie tous les jeudis après avoir obtenu un avis favorable de la Préfecture.

Par arrêté municipal du 3 septembre 2020, le port du masque sanitaire est obligatoire sur le marché pour tous les participants.

N° 39-2020 Urbanisme : acquisition de terrains.

M. le Maire informe que différents contacts sont en cours pour une éventuelle acquisition de terrains. Une estimation du prix du mètre carré en zone constructible a été faite auprès de Maître LEGENTIL, notaire à Canisy.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à négocier et proposer l'achat de terrain au nom de la commune.

QUESTIONS DIVERSES.

Commission de contrôle des listes électorales.

M. Julien COCHET, conseiller municipal, a été désigné membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales (articles L.19 et R.7 du code électoral).

N° 40-2020 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Saint-Lô Agglo.

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la CLECT et sa composition. Cette commission est composée de 78 membres avec au minimum un représentant par commune.

Le conseil municipal désigne M. Roland COURTEILLE pour représenter la commune à la CLECT.

N° 41 -2020 Convocations au format numérique avec rappel SMS.

A l'unanimité moins 4 voix contre (dont un pouvoir), l'assemblée adopte l'envoi des convocations aux réunions (conseil municipal, commissions) par messagerie électronique avec rappel par SMS.

La séance est levée à 23H20.